

**Bastia**

CITÀ DI CULTURA

Duminiu Publicu / Domaine Public

Le 28 octobre 2025

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°467/2025**PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L333-1,
Vu les articles 131-13 et R623-2 du Code pénal,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-1 et suivants,
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R1334-30 et suivants, R1336-6 et suivants et R1337-6 et suivants,

Considérant la demande présentée M. Jean Baptiste LAMPERTI en qualité de président de l'association « SAMU Cismonte », concernant l'organisation d'une animation musicale pour la manifestation « Telethon Petit pas pour Dea ».

ARRÊTE

Article 1 : Par dérogation aux prescriptions générales de l'arrêté municipal n° 079/2023 du 22 juin 2023, et conformément à celle de son article trois, l'association « SAMU Cismonte » est autorisé à organiser une animation musicale sur le parcours de la déambulation (aller et retour, parking de la plage de l'Arinella, spassimare, aldilonda, place St Nicolas.)

Article 2 : Cette autorisation prend effet le samedi 8 novembre 2025 de 14h à 19h30.

Article 3 : Le niveau sonore autorisé est limité à 70 Dbl mesuré à 10 m de la source de diffusion de la musique.

Article 4 : Le pétitionnaire affichera le présent arrêté sur le site de la manifestation.

Article 5 : Monsieur le Directeur général de services de la ville de Bastia, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Haute-Corse, Madame la Directrice de la Police Municipale de Bastia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di BastiaViale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex**+33(0)4 95 55 95 55****mairie@bastia.corsica****www.bastia.corsica**